

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

OBJET / GAIA

**Convention avec la
société Izarlink**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
2 avril 2019

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 25

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 27

SEANCE DU 8 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVÈZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatceguy, M. Peio Etcheleku, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Bernadette Remeau, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Bru, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Eliane Noblia.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

La Commune souhaite mettre, dans la limite des capacités physiques disponibles, ses infrastructures à la disposition de l'opérateur Izarlink dont le siège social est situé à BIDART pour y déployer les équipements nécessaires à l'exercice de ses activités d'exploitation de réseaux indépendants et du déploiement de la Fibre optique sur le territoire local.

Cette mise à disposition permettra de favoriser le développement des communications électroniques et notamment donnera la possibilité aux entreprises présentes dans ses locaux d'avoir accès à des offres de services performantes, diversifiées, et concurrentielles.

Il est proposé à la société IZARLINK d'utiliser les installations situées dans le parking souterrain au niveau du sous-sol du Centre Multi-Services, sis Avenue de la Mairie (accès côté avenue Bordart).

Les dispositions de la convention prévoient notamment :

- un équipement pour PoP de Zone IzarLink, (dispositif de communications électroniques de type « armoire Telecom - baie de brassage double paroi ») composé de tiroirs optiques, d'un commutateur Ethernet Fibre optique, d'un onduleur pour l'autonomie électrique en cas de coupure de courant), les câbles et la fibre optique nécessaires
- le versement à la commune d'un loyer annuel de 150 € HT pour une consommation maximale de 100 W (soit environ 0,17€ ht/kWh).
- un partenariat établi sur une durée de trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à :

- signer le contrat de bail de location tel que proposé ci-dessus ;
- effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Christian DEVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/04/2019